

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Publication sur un profil d'acheteur de tout appel d'offre supérieur à 15 000 €	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics / Groupe de travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	Direction des Affaires Juridiques et/ou Bonnes Pratiques à diffuser (ex : Expérimentation Midi-Pyrénées, Pacte Défense PME)
Proposition	Généraliser la publication sur un profil d'acheteurs de tous marchés supérieurs à 15 000 € (20 000 € pour les entités adjudicatrices)
Conditions de mise en œuvre	Cette publication impérative ne serait pas exclusive d'autres modes de publication requis le cas échéant par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur.
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur accès à l'information pour les entreprises, - Meilleur taux de réponse pour les pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices et donc plus grande stimulation de la concurrence, - Encouragement à la dématérialisation, - Moins de marchés ou de lots infructueux.
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

PROPOSITION : Modification de la composition d'un groupement d'entreprises en cas de défaillance de l'un de ses membres	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics/ Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ
Proposition	Ne pas prévoir un nouvel appel d'offres si une des entreprises membre du groupement se trouve être défaillante afin de ne pas pénaliser les autres membres du groupement,
Conditions de mise en œuvre	Modification du V de l'article 51 du Code des Marchés Publics : « <i>La composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché. Toutefois, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres est mis en liquidation judiciaire ou qu'il se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche pour des raisons qui ne sont pas de son fait, il peut demander au pouvoir adjudicateur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation sans cet opérateur défaillant, en proposant le cas échéant un ou plusieurs sous-traitants ou co-traitants. Le pouvoir (...). <u>La modification, qui ne peut modifier les conditions initiales du marché, fait l'objet d'un avenant signé par tous les membres du groupement</u> »</i>
Bénéfices attendus ou constatés	Cette ouverture de la possibilité de modifier la composition d'un groupement, sans modification des conditions techniques et financières du marché, sera de nature à faciliter l'accès aux marchés publics au groupement de TPE/ PME, Cela encouragera par ailleurs les personnes publiques à ne pas être trop exigeantes au niveau de la forme du groupement (moins de solidarité systématique) lors de la consultation
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COPIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Moduler les demandes de groupements solidaires	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics – Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ et/ou Bonnes Pratiques des pouvoirs adjudicateurs
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer le Groupement Momentané d'Entreprises (GME) de manière quasi-systématique dans tous les marchés publics (case « groupement autorisé » des AO cochée par défaut) - Adapter la clause de solidarité / Ne pas mettre de clause de solidarité lors de la constitution de groupement pour renforcer la consultation,
Conditions de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - La solidarité peut entraîner un surcoût pouvant se traduire par un renchérissement de l'offre ou s'avérer dissuasif pour les opérateurs économiques au détriment d'une plus large concurrence, - L'acheteur public devrait systématiquement procéder à une réflexion préalable tenant compte de l'objet du marché, de la technicité et de la diversité des prestations demandées, avant d'imposer cette forme pour le groupement des habitudes du secteur économique.
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la constitution de groupements de PME pouvant accéder à la commande publique, - Meilleur taux de réponse pour les PME,
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Possibilité de compléter une offre dans certaines situations	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics / Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Accepter la possibilité pour le pouvoir adjudicateur de compléter le dossier de reprise à l'appel d'offre en cas d'erreur matérielle, dans le respect de l'égalité de traitement des candidats (avoir l'équivalence quant à la possibilité de rattrapage en procédure adaptée pour les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières par combinaison A28 et A53 du CMP : Cf. CE 30/11/2011 n°353121 Ministère de la Défense / EURL Qualitech) <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de signature de l'acte d'engagement ou d'information sur l'identité du candidat, - Signature fichier ZIP uniquement, - Absence d'un document existant à la date de remise de l'offre (tarif public, fiche technique, échantillon standard...) - La seule revendication devrait être pour les informations qui conduiraient à une évolution ou une modification technique ou financière de l'offre ;
Conditions de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Homothétie avec les dispositions sur les candidatures (A52 CMP), - A53 / Code des Marchés Publics : avant de procéder au classement des offres, il est possible de demander à tous les candidats concernés des compléments ou des précisions,
Bénéfices attendus ou constatés	Simplification de l'accès à la commande publique
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Evolution du régime des avances	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics/ Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ / tous pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Le versement de l'avance devrait être systématique, et ce, quel que soit le montant du marché (absence de renoncement), - Ne pas bouger le taux en attente de retour de l'expérimentation Midi-Pyrénées sur l'avance à 20%, - Élargir l'assiette : abaisser le montant à 20 000 €(Midi-Pyrénées) voire à 0 €, - Prévoir que la constitution de garantie financière (caution/garantie à 1^{ère} demande) ne puisse être demandée que pour les avances (au marché) supérieures à un autre montant ou ne pas être demandée quel que soit le montant.
Conditions de mise en œuvre	A87 et suivants / Code des Marchés Publics
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la trésorerie des entreprises et par la suite du taux de réponse des entreprises, - Plus large concurrence, baisse du nombre des marchés infructueux.
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Améliorer les relations entre entreprises et pouvoirs adjudicateurs	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics - Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ / tous pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices
Proposition	Généraliser la désignation, par le pouvoir adjudicateur, d'un interlocuteur unique auprès du titulaire du marché.
Conditions de mise en œuvre	Introduction dans les CCAG à l'instar de la formulation récente du CCAG (travaux)
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Point d'entrée d'information, - Amplification des demandes des entreprises pour obtenir des informations ou résoudre des difficultés.
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Améliorer le régime de mise en œuvre des pénalités de retard/ Justification des pénalités de retard	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics – Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ
Proposition	<ul style="list-style-type: none"> - Le montant des pénalités que le pouvoir adjudicateur envisage d'infliger au titulaire sera préalablement notifié à ce dernier avec indication des modalités de calcul des dites pénalités, - Les pénalités ne pouvant être réclamées ou au titulaire ou déduites du montant de ses factures qu'après que le titulaire ait été mis en mesure de présenter ses observations sur le montant des pénalités que le pouvoir adjudicateur envisage de lui appliquer.
Conditions de mise en œuvre	Ajout CCAG (ex : article 14-1 CCAG TIC et FCS, 14 CCAGPI et 15 CCAG MI)
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Fluidité des échanges, - Moins de contentieux sur le sujet,
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	

**COFIL CIMAP « SIMPLIFIER L'ACCES AUX MARCHES PUBLICS »
PROPOSITION DE BONNES PRATIQUES**

PROPOSITION : Modification des conditions de restitution de la retenue de garantie	
Origine de la proposition	Médiation des Marchés Publics – Groupe de Travail Simplification
Administrations ou organismes à associer	DAJ
Proposition	Réduire le délai de restitution de la retenue de garantie de 1 an à 60 jours après la réception ou la levée des réserves.
Conditions de mise en œuvre	Modification du Code des Marchés Publics (Articles 101 et suivants)
Bénéfices attendus ou constatés	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la trésorerie des entreprises, - Amélioration du taux de réponse des PME à la commande publique
Indicateurs de suivi et calendrier	
Informations complémentaires	